## Le littoral disloqué

## LE POUVOIR VEUT-IL POUVOIR

Philippe Viannay \*

La domination des problèmes du littoral était d'abord affaire d'analyse et de réflexion. Quels biens collectifs dépendent de son maintien en l'état ou de son aménagement ; quels sont les déterminismes qui s'y exercent ; quels sont les besoins et leur hiérarchie ; que nous suggère la géographie ici ou là ; quels moyens faut-il se donner ?

Cette réflexion a en gros été faite, en France, que ce soit par des bureaux d'études spécialisés, par certaines C.O.D.E.R. (Commissions de développement économique régional), par des organismes départementaux créés à cet effet, par le Commissariat au tourisme, par l'Etat lui-même et la D.A.T.A.R. (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) dans le cadre de la mission littorale. De nombreuses associations, des groupes de recherche universitaires, des journalistes se sont préoccupés de ces problèmes. Les conclusions sont suffisamment convergentes pour que l'on sache ce qu'il faudrait faire. Il suffit de lire certains articles récents de la grande presse pour mesurer le chemin parcouru. Même les pionniers sont oubliés, ce qui donne la mesure de banalisation des analyses.

Mais, en fait, rien n'est changé, ou presque rien. Le sud de la Corse continue à être l'objet de joyeuses spéculations, les constructions les pieds dans l'eau en bord de Manche ou sur la côte vendéenne sont proposées en pleine page de publicité, les marinas se portent bien... Car, entre savoir ce qu'il faut faire et le faire il y a un vide que ne peut combler qu'une chose et qui s'appelle la volonté.

Quelle volonté ? Celle de quelques techniciens éclairés ayant accepté de percevoir les alarmes des poètes ; celle des associations qui surgissent de toutes parts et dont les motivations sont diverses ; celle des élus du littoral ; celle de l'Etat ?

Les techniciens peuvent parfois agir par surprise et créer l'irréversible, quand ils agissent dans les domaines où la conscience publique et les intérêts particuliers ne sont pas encore éveillés;

\* Directeur du Centre de Formation des Journalistes, Membre du Haut Comité de l'Environnement.

la bête se réveille alors ficelée. Mais ce sont des victoires rares et le plus souvent ambiguës.

Les associations contribuent à sensibiliser les esprits, à formuler les problèmes et donnent un visage moral aux exigences qu'elles perçoivent. Mais elles traduisent trop souvent celles-ci en termes de défense de valeurs passées ou du moins dans des formes dépassées des valeurs, et sont alors un frein aux actions pour le futur. Mais surtout elles sont, du fait des habitudes françaises, placées en situation d'irresponsabilité, c'est-à-dire ne représentent ni une délégation de l'Etat, ni la propriété des sols qui reste à des particuliers qui ne font que rarement passer l'intérêt général avant le leur propre, ni les populations riveraines défendues par leurs élus. Leur audience, parfois considérable, reste diffuse. Pouvoir d'influence, rarement pouvoir en charge.

Pour aborder les problèmes du littoral les élus sont en situation inconfortable. Il y a environ mille communes du bord de mer dont (si l'on excepte les grandes villes) la population moyenne est de 500 habitants. Ainsi quelques milliers d'élus, représentant cinq mille habitants, détiennent le droit de régir un bien collectif revendiqué comme tel par cinquante millions de Français et par plus de deux cent millions d'Européens. Si l'on est par ailleurs fermement convaincu de la nécessité d'augmenter le pouvoir des communes (en même temps que leur taille) on est devant un choix cornélien. Car, pour sauver le littoral d'une mort inévitable à court terme, on ne peut se contenter de confier son sort aux élus, qui en fait sont les délégués de quelques électeurs propriétaires, sont soumis par eux à des pressions formidables et sont conseillés souvent pour un aménagement maximum par les agents de l'administration.

Alors il reste la volonté de l'Etat ; sa seule manière de la manifester étant d'acheter lui-même (à moins de passer comme le font les Anglais par l'intermédiaire d'un National Trust, ce qui est plus satisfaisant pour ceux qui persistent à distinguer la nation de l'Etat) les zones les plus sensibles ou les plus ra-

res ; étant par ailleurs bien entendu que, comme l'avait décidé courageusement Michel Debré pour son département ministériel, est désormais interdit tout retour au privé des terrains en bord de mer abandonnés par l'administration.

## Le capital marin

L'action de l'Etat est à la fois possible et la seule possible. Encore faut-il que sa volonté soit réelle et qu'il se donne les moyens appropriés, c'est-à-dire une combinaison de dispositions légales et réglementaires (qui existent) freinant la montée des prix du sol, et une force de frappe financière permettant l'achat avec autant de vitesse et de simplicité que peut le faire n'importe quelle banque; moyens dont disposait Colbert et qui lui ont permis de sauver la forêt française. Que sont quelques centaines de milliards de nos francs, ailleurs dépensés pour des équipements que le futur nous reprochera souvent et que parfois le présent condamne, face au bien collectif inestimable qu'ils permettraient d'acquérir? Mais il faut se hâter. Il y a dix ans pour 200 millions on pouvait acheter toutes les zones clefs en Corse. On peut encore beaucoup aujourd'hui à la condition de ne pas, en même temps, laisser se développer une réglementation du permis de construire aboutissant au dépècement des grands domaines et à l'édification de résidences secondaires sur les moindres parcelles dans les régions non encore urbanisées

L'expropriation, l'interdiction sont impopulaires. Le rachat, à l'abri de législations protectrices, est la seule solution. Avant de décentraliser, de déléguer, il faut avoir. L'Etat dispose de la frange maritime du littoral, placée sous la tutelle d'une administration dont les objectifs étaient jusqu'à présent trop exclusivement l'équipement. Le regroupement, du moins dans les zones majeures acquises par l'Etat, des deux franges, maritime et terrestre, sous l'autorité d'un organisme de gestion dont la finalité globale aurait été clairement définie, serait la marque d'une volonté véritable. Après on pourra aller à la plage.